RÈGLEMENT INTÉRIEUR
DE L'ACCUEIL DE LOISIRS
« LA TRIBU DES CIMES »

Le règlement intérieur a pour objectif de préciser les règles et fonctionnements de l'accueil de loisirs La Tribu des Cimes. Il est établi pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions en garantissant leur sécurité affective, physique et morale. Il ne se substitue pas à la règlementation en vigueur.

(Nota : l'AFR Les Cimes fonctionne en année civile).

Table des matières :

1/ Public accueilli
2/ Horaires d'ouverture et fonctionnement
3/ Inscriptions
- Comment s'inscrire
- Dossier d'inscription
- Règles d'inscription et de réservation

4/ Tarification
5/ Responsabilités
- Assurance
- Départ des enfants

6/ Consignes médicales
- Médicaments
- Allergies

7/ Sécurité
8/ Goûters et pique-niques
9/ Droit à l'image
10/ Personnes à mobilité réduite

1/ Public accueilli :

Enfants de 3 à 12 ans. Les enfants peuvent être accueillis dès lors qu'ils sont inscrits à l'école, et ce depuis le premier jour de scolarisation. (Par exemple pour les enfants nés en fin d'année).
La propreté devra être acquise.

2/ Horaires et fonctionnement :

Les activités de l'accueil de loisirs La Tribu des Cimes se dérouleront dans une partie des locaux du groupe scolaire Roger Petitjean de Vacheresse.
L'accueil de loisirs est ouvert le matin de 7 h à 8 h30 et le soir de 16 h 15 à 18 h 30 en période scolaire. La pause méridienne et la cantine sont assurées par la mairie.
Les mercredis et vacances scolaires de 7 h à 18 h 30. Temps de cantine et repas assurés par l'accueil de loisirs.
L'accueil de loisirs fonctionne les deux semaines des vacances d'automne, d'hiver et de printemps, et cinq semaines en été. L'accueil est fermé pendant les deux semaines de vacances de fin d'année et trois semaines en août.

Les mercredis et vacances scolaires, les présences se font sur trois séquences :

- ½ journée matin sans repas ou après-midi sans repas
  (Accueil échelonné de 7 h à 9h le matin et de 13h30 à 14h l'après-midi)
  (Départ échelonné de 11h30 à 12h le matin et à partir de 17h le soir)
- ½ journée matin avec repas ou après-midi avec repas
  (Accueil échelonné de 7 h à 9h le matin et de 11h30 à 12h l'après-midi)
  (Départ échelonné de 13h30 à 14h le matin et à partir de 17h le soir)
- Journée entière avec repas
  (Accueil échelonné de 7 h à 9 h le matin, départ à partir de 17h le soir)

Pendant les vacances scolaires, les réservations à la semaine devront obligatoirement contenir une journée entière, définie par avance dans le programme d'animations.

Les parents sont tenus de respecter ces horaires, en cas de retards multiples, la famille recevra une facturation complémentaire de 10 € le quart d'heure.

3/ Inscriptions

L'adhésion annuelle à l'AFR Les Cimes est obligatoire pour inscrire les enfants à l'accueil de loisirs, temps périscolaire, extrascolaire et vacances.
Les inscriptions aux temps d'accueil se font sur le logiciel enfance 3D ouest.

- Comment s'inscrire

  La création de la famille et les inscriptions aux temps d'accueil se font sur le logiciel enfance 3D ouest. Ce logiciel est le même que celui utilisé par la mairie pour la cantine, avec deux branches distinctes, mairie et Tribu des Cimes.

- Dossier d'inscription

  Le dossier d'inscription est le lien entre la famille et l'équipe de l'accueil. Il doit être remis complet au plus tard une semaine avant le premier jour de fréquentation de l'enfant.

  Documents à fournir :

  - Bulletin d'adhésion (téléchargeable sur le site 3D)
  - Fiche familiale (téléchargeable sur le site 3D)
  - Fiche sanitaire et copie du carnet de santé
  - Attestation responsabilité civile
  - Numéro allocataire CAF ou MSA
  - Feuille imposition du foyer fiscal année N-1 pour calcul du quotient familial (si non fourni, application du tarif le plus élevé).

- Règles d'inscription et de réservation

  Le règlement se fait au moment de la réservation des périodes d'accueil. L'inscription est validée après paiement.

  Les règles d'inscription pour le périscolaire restent les mêmes que précédemment, à savoir : la réservation, la modification ou l'annulation doivent être effectuées à minima 48 heures à l'avance sur le site parents.logiciel-enfance/vacheresse. Une majoration sera appliquée si un enfant vient au périscolaire sans réservation préalable.

  Les réservations pour les mercredis devront se faire à minima une semaine à l'avance selon le même principe.

  Pour les vacances scolaires, une date butoir d'inscription figurera sur le programme d'activités remis aux parents 5 à 6 semaines avant la période. Les enfants de Vacheresse, Bonnevaux et Chevenoz seront prioritaires à l'inscription. Passée la date butoir d'inscription, des enfants d'autres communes pourront être accueillis en fonction des places disponibles, moyennant un tarif majoré.

- Annulations et absences

  Il n'est pas prévu de remboursement en cas d'annulation, sauf motif de force majeur ou médical, sur demande écrite et justifiée, et uniquement pour les périodes de vacances scolaires.

4/ Tarification :

Les familles, la CAF et les communes de Vacheresse, Bonnevaux et Chevenoz sont les principaux financeurs de l'accueil de loisirs.

Conformément aux demandes de la CAF, les tarifs du périscolaire, des mercredis et des vacances sont appliqués en fonction du quotient familial du foyer fiscal. Quatre tranches sont définies. La grille des tarifs est diffusée aux familles chaque année en décembre au moment du renouvellement de l'adhésion.

Le fonctionnement et la tarification de la cantine en période scolaire restent gérés par la mairie et ne changent pas.

5/ Responsabilité :

- L'adhésion à l'accueil de loisirs étant obligatoire, l'assurance de La Tribu des Cimes couvre l'adhérent dans le cadre de ses activités au sein de l'accueil. Une attestation de responsabilité civile ou extra-scolaire sera demandée aux familles lors de l'inscription pour couvrir les risques éventuels de dommages à un tiers.
- Départ des enfants :

  Les enfants ne pourront quitter l'accueil en fin de matinée ou d'après-midi qu'en présence d'un responsable légal ou d'un adulte nommément désigné par un écrit (courrier ou mail).

  Une exception peut être faite pour un élève de CM2 qui pourrait quitter l'accueil seul, un courrier des parents est indispensable dans ce cas.

  En cas de conflit familial et d'interdiction de remettre l'enfant à un adulte désigné, un document officiel sera exigé.

6/ Consignes médicales :

- Lors des temps d'accueil périscolaires, mercredis et vacances scolaires, les enfants avec PAI pourront recevoir leur traitement. Pour les autres enfants, le directeur, référent sanitaire, pourra exceptionnellement donner un traitement à l'enfant, ordonnance et boîtes de médicaments d'origine au nom de l'enfant seront obligatoires et indispensables.
- Si un enfant est souffrant, la famille sera contactée. En cas d'urgence, les secours seront appelés.

- Les allergies alimentaires ou autres devront impérativement être signalées sur la fiche sanitaire jointe au dossier d'inscription.

7/ Sécurité :

- Les arrivées et départs des enfants se font toujours dans les locaux de l'accueil, même en cas de sortie en extérieur pour des activités.
- Un comportement adapté et respectueux dans les locaux est exigé de la part de tous, enfants et adultes.
- En cas de manquements répétés au règles de vivre ensemble, des sanctions, pouvant aller jusqu'à l'exclusion, pourront être envisagées.
- Les instructions en vigueur au groupe scolaire en cas d'incendie ou d'intrusion sont appliquées à l'accueil de loisirs.

8/ Goûters et pique-niques :

- Sur les temps périscolaires, les goûters sont fournis par les familles.
- Les mercredis et vacances, les goûters seront fournis par l'accueil.
- Les mercredis et vacances, pour les journées avec sorties en extérieur les pique-niques seront fournis par l'accueil. Sauf cas exceptionnel, les familles seront prévenues en temps voulu.

9/ Droit à l'image :

L'image des enfants pourrait être utilisée sur différents supports liés aux activités de l'accueil. Les familles souhaitant s'y opposer devront le mentionner sur la fiche famille du dossier d'inscription.

10/ Personnes à mobilité réduite :

Les locaux de l'accueil sont en capacité d'accueillir les personnes à mobilité réduite.

Un travail en concertation entre la famille et l'équipe d'animation sera mis en place pour accueillir ces personnes dans les meilleures conditions.

Fait à Vacheresse, le 26/10/2026

Pour L'AFR Les Cimes
Le Président,

Pour La Tribu des Cimes
Le Directeur

Familles rurales
Vivre mieux !

ASSOCIATION FAMILLES RURALES LES CIMES

- Les allergies alimentaires ou autres devront impérativement être signalées sur la fiche sanitaire jointe au dossier d'inscription.

7/ Sécurité :

- Les arrivées et départs des enfants se font toujours dans les locaux de l'accueil, même en cas de sortie en extérieur pour des activités.
- Un comportement adapté et respectueux dans les locaux est exigé de la part de tous, enfants et adultes.
- En cas de manquements répétés au règles de vivre ensemble, des sanctions, pouvant aller jusqu'à l'exclusion, pourront être envisagées.
- Les instructions en vigueur au groupe scolaire en cas d'incendie ou d'intrusion sont appliquées à l'accueil de loisirs.

8/ Goûters et pique-niques :

- Sur les temps périscolaires, les goûters sont fournis par les familles.
- Les mercredis et vacances, les goûters seront fournis par l'accueil.
- Les mercredis et vacances, pour les journées avec sorties en extérieur les pique-niques seront fournis par l'accueil. Sauf cas exceptionnel, les familles seront prévenues en temps voulu.

9/ Droit à l'image :

L'image des enfants pourrait être utilisée sur différents supports liés aux activités de l'accueil. Les familles souhaitant s'y opposer devront le mentionner sur la fiche famille du dossier d'inscription.

10/ Personnes à mobilité réduite :

Les locaux de l'accueil sont en capacité d'accueillir les personnes à mobilité réduite.

Un travail en concertation entre la famille et l'équipe d'animation sera mis en place pour accueillir ces personnes dans les meilleures conditions.

Fait à Vacheresse, le 26/10/2026

Pour L'AFR Les Cimes
Le Président,

Pour La Tribu des Cimes
Le Directeur

Familles rurales
Vivre mieux !

ASSOCIATION FAMILLES RURALES LES CIMES